

0.713-844(1) LAZ

Berne, le 26 novembre 1991

NOTE AU CHEF DU DEPARTEMENT

Visite officielle à Berne du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Mostafa K. TOLBA, Berne, 28 novembre 1991

Jeudi 28 novembre, à 14h30, vous recevrez M. Mostafa K. TOLBA.

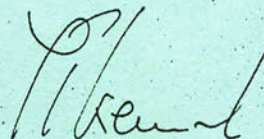
Cette visite sera précédée à 12h00 d'une rencontre entre M. Tolba et le Président de la Confédération et à 13h00 par un déjeuner offert par M. Cotti auquel participeront plusieurs personnalités, dont le Directeur de la DOI.

Ces rencontres permettront de faire le point sur une série de dossiers relatifs aux efforts internationaux en matière d'environnement, six mois avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1-12 juin 1992). Le rôle du PNUE et la participation de la Suisse seront au centre des discussions.

En vue d'éviter de discuter de mêmes thèmes, un ordre du jour a été établi pour les discussions précédant votre entretien avec M. Tolba. Pour cette rencontre vous est réservé un problème spécifique et très actuel: l'évolution politique au Kenya et ses répercussions possibles sur le PNUE. La note au dossier ci-jointe vous fournit quelques informations sur ce problème.

M. Tolba est à la fin de son deuxième mandat; l'Assemblée générale désignera bientôt son successeur. D'après les dernières informations de notre Ambassade à Nairobi, M. Tolba devrait revenir sur sa décision de ne pas représenter sa candidature. Néanmoins, la récente nomination de M. Boutros Boutros-Ghali au poste de Secrétaire général des Nations Unies rend problématique une réélection éventuelle de M. Tolba, les deux étant de nationalité égyptienne.

DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
le Directeur



J-P. Keusch



Copie : (avec copie de la note au dossier et de la note d'information)

- W. Schmid, BUWAL
- DP II
- Ambassade à Nairobi
- Mission Genève

0.713-844(1) LAZ

Berne, le 25 novembre 1991

NOTE AU DOSSIERLe PNUE et l'évolution politique au KenyaLe PNUE

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été créé en 1972 en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le PNUE assure des tâches de coordination, de valorisation et de contrôle de l'action internationale dans le domaine de l'environnement. Son champ d'action recouvre notamment la surveillance de l'état de l'environnement, la collecte et la valorisation de données sur l'environnement constituant la base des décisions politiques, l'information, la formation, l'aide technique et fournit un cadre pour la négociation d'instruments juridiques internationaux.

Le secrétariat, installé à Nairobi, pour preuve de l'importance accordée aux pays en développement, est un organe léger: il comporte 179 professionnels.

M. Tolba est Directeur exécutif du PNUE depuis 1976.

En dehors de son siège, le PNUE possède aussi des bureaux régionaux: celui pour l'Europe est installé à Genève.

Des unités spécialisées ont été créées pour certains problèmes ou pour certaines conventions. Un nombre considérable de ces organes se trouve dans la région lémanique (voir note ci-jointe).

Nairobi et le PNUE

Lors des dernières réunions du Conseil d'administration du PNUE, la Suisse n'a pas caché d'être prête à accueillir et renforcer les structures du PNUE dans la région lémanique. Cette disponibilité a toujours été annoncée de façon très prudente pour ne pas heurter la susceptibilité des pays en développement qui veulent que Nairobi reste le point de référence du PNUE: d'ailleurs la dernière réunion du Conseil d'administration a pris des décisions favorables à Nairobi.

Evolution politique au Kenya

La situation pourrait se modifier à la suite des désordres des dernières semaines au Kenya. Ces accidents, provoqués par le désir de la population d'aboutir à une transition vers le multipartisme, pourraient en effet affecter les activités du PNUE à Nairobi.

Au cas où la situation devait s'aggraver, l'éventualité de déplacer le siège du PNUE pourrait être prise en considération. Dans ce cas, les efforts déployés par la Suisse la mettent dans une position de départ favorable pour héberger de nouvelles structures du PNUE, à condition que la Confédération et le Canton de Genève s'engagent à développer Genève comme centre international de l'environnement.

Il serait intéressant d'avoir de la part de M. Tolba une évaluation de la situation et un avis sur les conséquences possibles pour le PNUE.

Annexes:

- Note d'information de la Section des Nations Unies et Organisations internationales;
- Communiqué de presse;
- "Curriculum vitae de M. Tolba".

o.104.1 - SRO/GP

Berne, le 22 novembre 1991

Visite à Berne du Directeur exécutif du
PNUE, Monsieur M. Tolba, le 28 novembre 1991

Note d'information

Locaux pour l'environnement à Genève

1. Généralités

Genève et la région lémanique concentrent déjà de nombreuses activités en matière d'environnement. A Genève même, les locaux des divers organismes relevant du PNUE sont répartis aux quatre coins de la ville. La demande de Monsieur Tolba à Monsieur Grobet du 10 septembre 1991, visant à regrouper tous les services, est donc, sur un plan rationnel, tout à fait justifiée.

Une telle concentration a d'autant plus de raisons d'être que l'extension Rive Belle, prévue pour le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT), ne pourra probablement pas se réaliser vu les difficultés juridiques (opposition) qu'il a entraînées, et que les locaux actuels au Petit-Saconnex devront être libérés vers 1993.

A cela s'ajoute les besoins immédiats, dès début 1992, pour le Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence et le Centre d'information sur le changement climatique, qui doit quitter la villa Rive Belle et trouver des locaux indépendants.

2. Questions qui pourraient être posées à Monsieur Tolba

Dans l'optique d'une concentration des locaux en un seul bâtiment, construit dans le cadre de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), les renseignements suivants seraient utiles:

- Outre les besoins en personne, les besoins d'ensemble exprimés en m², y compris l'inclusion d'une certaine réserve. La Direction de la FIPOI est prête à aider le PNUE à formuler ses besoins.
- Le calendrier souhaité pour la réalisation de cette concentration par le PNUE en fonction de ses contingences internes (budgétaires, de planification p.ex.).
- La disponibilité de Monsieur Tolba à présenter une demande formelle, dans laquelle il s'engage à assumer les charges de loyer basées sur les conditions FIPOI, dans l'optique d'une location (FIPOI étant maître de l'ouvrage).
[la procédure pour une demande FIPOI est en effet la suivante: demande formelle avec les besoins par le PNUE, établissement d'un cahier de charges avec la FIPOI, concours d'architectes, étude de l'avant-projet, engagement formel d'assurer ces charges, rédaction du Message aux Chambres, Arrêté fédéral octroyant le prêt, construction].
- La volonté du PNUE de devenir éventuellement le propriétaire du bâtiment concentrant ses activités (le crédit FIPOI est alors amorti sur 40 ans et le PNUE est le maître de l'ouvrage. La FIPOI joue le rôle de prêteur uniquement).

3. Autres questions

A cela peut s'ajouter une question plus délicate qu'il faut évaluer sous l'angle de la marge de manoeuvre du PNUE par rapport à l'ONU.

En effet, l'ONU possède d'importantes réserves de terrains dans l'enceinte du Palais des Nations, sur lesquelles un bâtiment pour l'environnement pourrait être établi. Il s'agirait dès lors de savoir jusqu'à quel point Monsieur Tolba serait prêt à concentrer ses services dans le périmètre du Palais des Nations et, le cas échéant, s'il serait disposé à se subordonner aux services administratifs généraux de l'ONU qui se chargeraient alors, fort probablement, de toute la procédure de construction.

4. Pour mémoire

A toutes fins utiles, il faut garder à l'esprit les difficultés que nous rencontrons actuellement avec la construction de l'immeuble administratif de Montbrillant. Le CCQAB n'a en effet pas encore levé les objections qu'il a exprimées en raison d'un prix de construction jugé trop élevé. Actuellement, cet argument pourrait également entrer en ligne de compte pour tout nouveau projet financé - totalement ou partiellement - dans le cadre du budget ordinaire de l'ONU.